

## CONSEILS DE SAISON PARU DANS L'AGRI DU 26 JUIN 2009

### SITUATION DANS LE VIGNOBLE ROMAND

**Le vignoble romand est sain**

**Malgré un état sain, la vigne doit être protégée contre les maladies fongiques. Le ver de la grappe exerce une faible pression.**

Le climat relativement sec de ces derniers jours permet de maintenir un bon état sanitaire du vignoble. La floraison, pour la majorité des parcelles, s'est déroulée dans de bonnes conditions. Actuellement, la vigne se trouve majoritairement au stade K (petit pois). Le stade L (fermeture de la grappe) est atteint en Valais dans les secteurs précoces.

**Maladies fongiques** : Le vignoble est généralement sain. Toutefois, la protection doit être poursuivie sur l'ensemble de la végétation, feuillage et grappe, à intervalle rapproché et il est préférable de la maintenir avec des produits pénétrants, notamment en cas de précipitations. Nous vous rappelons que dans le cadre du certificat Vitiswiss, le cuivre est limité à 3kg/ha/an et ne doit pas dépasser 4 kg/ha/an pour respecter les règles de base PER. La lutte contre la pourriture grise (botrytis) repose sur une stratégie globale basée avant tout sur les mesures préventives (voir notre précédent bulletin) et ensuite sur l'emploi de fongicides spécifiques. Lorsqu'il est justifié, le traitement spécifique contre le botrytis doit impérativement être réalisé juste avant la fermeture de la grappe et ce afin que le produit puisse bien pénétrer dans les grappes.

Afin de limiter les risques de résistances du champignon, il est obligatoire d'alterner les groupes de fongicides (A/B/C/D) de manière à ne procéder qu'à une seule application par groupe et par année (voir tableau ci-après).

**Ravageurs** : les contrôles de la première génération des vers de la grappe montrent une pression faible à moyenne, sauf pour quelques zones particulières, plus fortement touchées. En effet, à certains endroits, le taux de grappes occupées dépasse le seuil de tolérance, y compris dans les secteurs en confusion (dans la grande majorité des cas uniquement pour cochylys). Dans ce cas, un traitement chimique en deuxième génération sera à prévoir.

Le vol de deuxième génération a débuté à Genève et en Valais. De plus amples détails et des indications sur la lutte seront donnés prochainement.

<b>Antibotrytis spécifiques et groupes de résistances</b>			
Groupe	Noms commerciaux	Matières actives	Remarques
A	Cercobin Sumico	Thiophanate-méthyl Carbendazim + diethofencarb	Non admis pour le certificat Vitiswiss
B	Frupica SC Scala, Pyrus 400 Switch	Mépanipirim Pyriméthanil Cyprodinil + fludioxonil	
C	Teldor	Fenhexamide	
D	Cantus	boscalid	

Ce conseil de saison est rédigé par ProConseil et les stations et services viticoles romands.